

Madame, Monsieur,

En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution A/RES/71/178, sur les droits des peuples autochtones, proclamant ainsi l'année 2019 «Année internationale des langues autochtones» et invitant l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à jouer le rôle de chef de file pour l'organisation de cet événement.

Cette Année internationale constitue une occasion importante de renforcer la sensibilisation à l'échelle mondiale quant à la disparition des langues autochtones et quant à la nécessité de les préserver, de les revitaliser et de les promouvoir.

L'UNESCO souhaite convier les Pays-membres de l'Union postale universelle à s'associer à cette Année internationale en émettant un timbre-poste commémoratif pour l'année 2019. Cette initiative permettrait non seulement de donner une plus grande visibilité à l'Année internationale des langues autochtones, mais également de porter les messages associés à cet événement partout dans le monde.

Nous invitons donc tous les Pays-membres de l'UPU à participer activement aux événements prévus dans ce cadre.

Pour de plus amples informations concernant l'Année internationale des langues autochtones, l'UNESCO invite les Pays-membres de l'UPU à consulter la page Web dédiée à l'événement (www.iyil2019.org). Irmgarda Kasinskaite-Buddeberg, spécialiste de programme au secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO, est également disposée à répondre à vos questions en vue de mener à bien ce projet (i.kasinkait@unesco.org; téléphone: (+33 1) 45 68 16 45).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Jean-Alexandre Ducrest
Directeur de la logistique